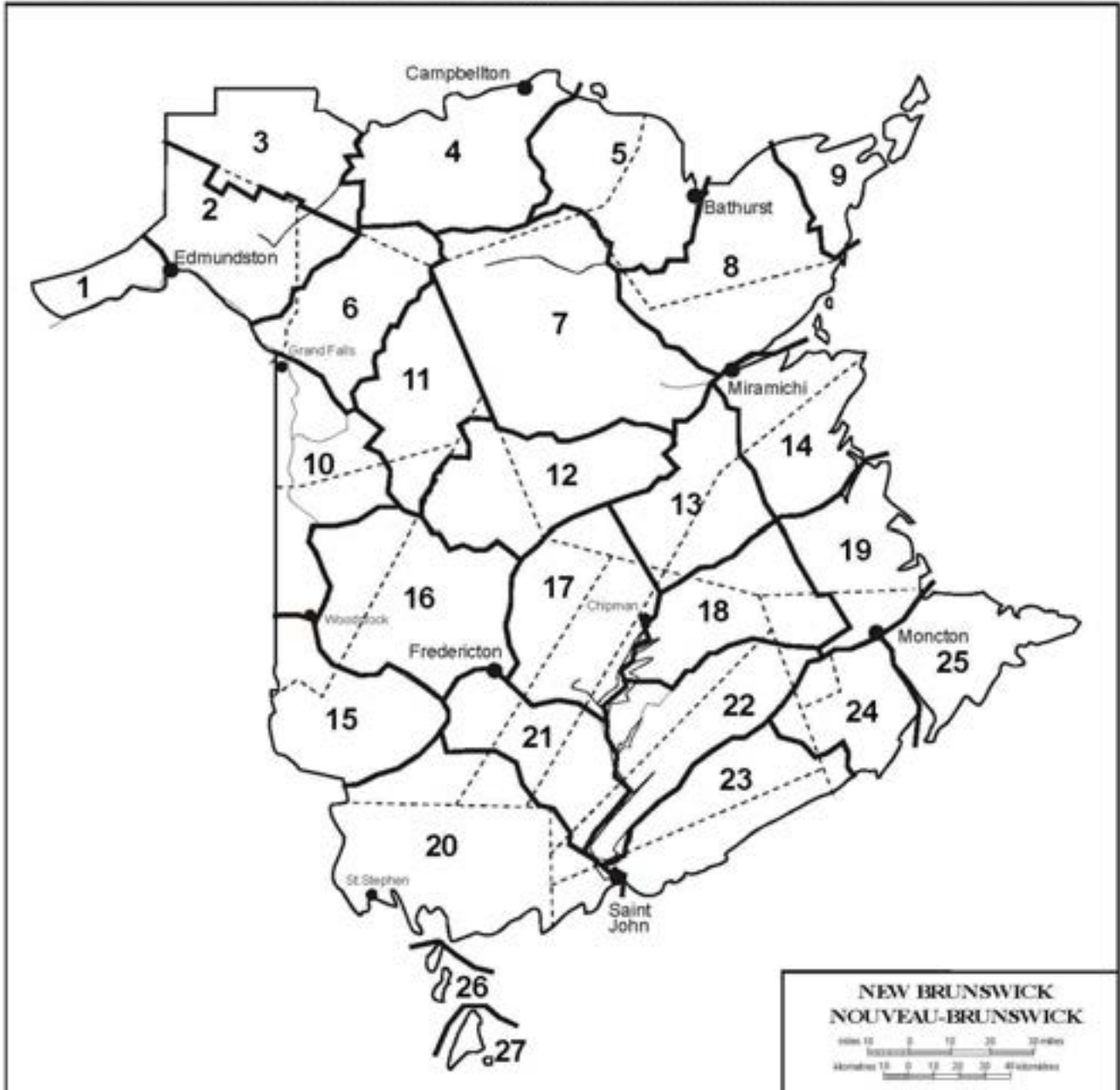


RAPPORT SUR LES PRISES D'ANIMAUX À FOURRURE DU NOUVEAU- BRUNSWICK 2013-2014



Wildlife Management Zones Zones d'Aménagement de la Faune



Sommaire des prises d'animaux à fourrure Au Nouveau-Brunswick en 2013-2014

En 2013-2014, on a observé une augmentation de 9 % (+108) du nombre de permis vendus pour le piégeage comparativement à la saison précédente, pour un total de 1 283 permis (1 209 permis de prise d'animaux à fourrure et 74 permis de prise d'animaux à fourrure pour mineur).

Le cours de formation au piégeage a également connu une augmentation du nombre d'inscriptions ces dernières années. En 2013, 194 personnes ont suivi le cours de formation au piégeage, tandis qu'en date du mois de juillet de cette année, 242 personnes avaient suivi ce cours.

Le nombre total de fourrures exportées à partir du Nouveau-Brunswick a légèrement augmenté par rapport à la saison précédente, passant de 55 326 à 55 445. Toutefois, la valeur totale des peaux a diminué de 30 %. En 2012-2013, elle se situait à 1 669 000 \$, contre 1 163 000 \$ pour la saison 2013-2014. La diminution de la valeur totale des peaux était attribuable à une baisse de la valeur moyenne globale des peaux de toutes les espèces.

Espèces d'animaux à fourrure préoccupantes du point de vue de la gestion

Depuis plusieurs années, le ministère des Ressources naturelles exige que les trappeurs soumettent les carcasses de lynx roux, de martres et de loutres afin de recevoir un permis d'entreposage du gibier et un reçu pour carcasse permettant au trappeur d'exporter la fourrure. Les données obtenues à partir de ces carcasses comprennent le sexe, le poids, le succès de reproduction et l'âge, et ces données sont utilisées pour la gestion des espèces afin de s'assurer que les populations présentes au Nouveau-Brunswick ne sont pas soumises à un piégeage excessif. Le Ministère apprécie les efforts déployés en vue de soumettre les carcasses, et il rappelle aux trappeurs de s'assurer d'indiquer sur l'étiquette de la carcasse dans quelle zone d'aménagement pour la faune (ZAF) l'animal a été capturé.

Lynx roux

Au cours des 15 semaines de la saison de piégeage du lynx roux, 340 lynx roux (149 femelles et 188 mâles) ont été capturés avec un taux de succès de 25 %. Il s'agit d'une diminution de 19 % (-82 lynx roux) par rapport à l'année précédente, d'une baisse de 61 % par rapport aux 865 animaux capturés durant la saison 2008-2009, et de la plus faible récolte depuis la saison 1999-2000 (285 lynx roux). Depuis 2009, le nombre de demandes pour des étiquettes pour lynx roux a augmenté de 24 %, passant de 540 en 2009 à 668 en 2013. Au cours de la saison de piégeage 2013-2014, les femelles adultes pesaient en moyenne 16 lb, tandis que les mâles adultes pesaient en moyenne 23 lb. Les femelles capturées avaient en moyenne 3,5 ans et les mâles, 2,5 ans. Le plus gros lynx roux capturé était un mâle de 9,5 ans de la ZAF 18 qui pesait 37 lb. Le plus vieux spécimen capturé était un mâle de 12,5 ans de la ZAF 12 qui pesait 27 lb. Sur le total des prises, 30 % des femelles et 37 % des mâles étaient des jeunes (moins d'un an). Un examen de l'utérus des femelles a révélé qu'environ 81 % des femelles adultes étaient gravides le printemps précédent et la taille moyenne des portées était de 2,49 petits.

Loutre

Au cours des 15 semaines de la saison de piégeage de la loutre, 745 loutres ont été capturées (397 mâles, 345 femelles, 3 individus de sexe inconnu), ce qui représentait une légère

diminution (-6 animaux) par rapport à la saison de prise d'animaux à fourrure de 2012-2013. Les femelles adultes pesaient en moyenne 12,6 lb, et les mâles adultes, 14,3 lb. La plus grosse loutre capturée était un mâle de 3,5 ans de la ZAF 25 qui pesait 23 lb. Les femelles capturées avaient en moyenne 2,1 ans et les mâles, 2,3 ans. La plus vieille loutre mâle capturée était âgée de 14,5 ans, pesait 11 lb et provenait de la ZAF 2; la plus vieille femelle capturée était âgée de 12,5 ans, pesait de 14 lb et provenait de la ZAF 25. Environ 36 % des loutres capturées étaient des jeunes, et 48 % des femelles adultes avaient déjà été gravides, avec une taille moyenne des portées de 1,8 petit.

Martre

Au cours des deux semaines de la saison de prise de la martre, on a observé une baisse de 37 % des captures (-1 061 martres) comparativement à la saison de 2012-2013, avec 1 827 animaux capturés (1 232 mâles et 595 femelles). Environ 50 % des martres femelles étaient des jeunes, tandis que les plus vieilles femelles capturées étaient âgées de 12,5 ans et provenaient des ZAF 6 et 8. Sur les 298 femelles adultes capturées, 71 % avaient déjà été gravides, avec une taille moyenne des portées de 2,5 petits.

Mise à jour de l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté

En 1997, le Canada et l'Union européenne (UE) se sont engagés, au titre de l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté (ANIPSC), à n'utiliser que des pièges homologués pour la capture de certains animaux à fourrure. Pour se conformer à l'ANIPSC, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a modifié périodiquement le *Règlement sur la prise d'animaux à fourrure* au Nouveau-Brunswick depuis la saison de prise des animaux à fourrure de 2007 afin que seuls les pièges homologués soient désormais autorisés pour la prise du castor, du pékan, de la martre, du raton laveur et du rat musqué. Conformément à l'ANIPSC, à compter de la saison 2015-2016, seuls les pièges homologués pour la belette pourront être utilisés pour la prise de la belette; de plus, à compter de la saison 2016-2017, seuls les pièges homologués pour la loutre seront autorisés pour capturer la loutre. Pour obtenir une liste des modèles de pièges homologués en application de l'ANIPSC qui peuvent être utilisés au Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le guide *Chasse et piégeage du Nouveau-Brunswick 2014* à l'adresse

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/Faune/ChassePiegeage.pdf>.

Nouveautés pour la saison de prise d'animaux à fourrure de 2014-2015

- **Une saison de deux semaines de prise de la martre est maintenant établie dans la ZAF 15.**
- **Les saisons de piégeage du pékan, de l'écureuil et de la mouffette dans la ZAF 15 ont été ramenées de trois à deux semaines pour qu'elles correspondent avec la nouvelle saison de prise de la martre.**
- **La date du début de la chasse à la mouffette au titre d'un permis de prise d'animaux à fourrure est maintenant le 1^{er} octobre.**
- **La saison de piégeage du raton laveur au moyen de pièges à mâchoires en X homologués commence maintenant le dernier samedi d'octobre.**
- **La liste des pièges homologués dont l'utilisation est réglementée au Nouveau-Brunswick a été mise à jour. Veuillez consulter le guide *Chasse et piégeage 2014* pour obtenir la liste complète.**

Permis vendus, nombre de peaux exportés et valeur totale des prises au Nouveaux-Brunswick, 1976/77 – 2013/14

ANNÉE	PERMIS VENDUES	NOMBRE TOTAL DE PEAUX EXPORTÉES	VALEUR* TOTALE DES PRISES
76-77	2,638	42,069	\$700,318
77-78	3,647	55,813	\$1,121,799
78-79	2,877	60,503	\$1,860,530
79-80	3,440	78,142	\$2,271,336
80-81	4,365	77,073	\$1,551,312
81-82	4,054	58,882	\$1,077,850
82-83	3,813	59,846	\$802,178
83-84	3,399	57,643	\$959,905
84-85	3,253	48,718	\$1,281,632
85-86	3,256	45,047	\$1,443,365
86-87	2,870	50,404	\$1,688,665
87-88	3,139	48,365	\$1,370,178
88-89	1,561	45,047	\$668,940
89-90	1,335	24,277	\$300,360
90-91	914	21,846	\$195,313
91-92	751	31,091	\$342,282
92-93	860	32,467	\$303,745
93-94	873	36,698	\$589,693
94-95	1,797	51,016	\$806,549
95-96	1,253	46,485	\$886,452
96-97	1,370	57,449	\$1,013,032
97-98	1,300	65,635	\$907,357
98-99	1,154	51,275	\$548,569
99-2000	922	40,957	\$577,299
2000-2001	877	37,123	\$676,534
2001-2002	1,010	51,509	\$975,288
2002-2003	1,042	44,288	\$899,152
2003-2004	1,093	47,269	\$910,367
2004-2005	1,155	45,023	\$728,223
2005-2006	1,067	47,145	\$1,122,543
2006-2007	1,191	53,226	\$1,064,581
2007-2008	1,140	36,601	\$696,535
2008-2009	1,164	41,056	\$536,014
2009-2010	977	38,877	\$532,042
2010-2011	1,037	42,791	\$690,044
2011-2012	1,068	48,609	\$1,149,005
2012-2013	1,170	55,326	\$1,691,625
2013-2014	1,283	55,445	\$1,163,360

* On a déterminé la valeur des fourrures en combinant les chiffres moyens des North American Fur Auctions et Fur Harvester's Auction Inc.

Nombre d'animaux à fourrure exportés du Nouveau-Brunswick, variation par rapport aux exportations de 2012-2013 et maisons de vente aux enchères auxquelles les fourrures étaient destinées en 2013-2014

(classement selon les exportations totales de peaux en 2013-2014)

ESPÈCES	EXPORTATIONS TOTALES DE PEAUX		VARIATION (%) PAR RAPPORT À 2012-2013	NORTH AMERICAN FUR AUCTION 2013-2014	FUR HARVESTER'S AUCTION INC. 2013-2014	AUTRES 2013-2014
	2012-2013	2013-2014				
RAT MUSQUÉ	27,785	29,203	5%	20,999	7,916	288
CASTOR	12,457	11,983	-4%	8,917	3,062	4
RATON LAVEUR	3,252	5,141	58%	4,220	921	0
MARTRE	2,687	1,835	-32%	1,508	327	0
COYOTE	2,029	1,613	-21%	1,244	367	2
VISON	1,542	1,543	0%	1,080	459	4
RENARD ROUX	1,581	1,213	-23%	1,018	193	2
BELETTE	1,923	844	-56%	691	152	1
LOUTRE	743	751	1%	556	194	1
PÉKAN	616	692	12%	577	115	0
LYNX ROUX	406	313	-23%	218	91	4
ÉUCREUIL	278	271	-3%	199	72	0
MOUFFETTE	27	43	59%	34	8	1
PEAUX TOTALES	55,326	55,445	0%	41,261	13,877	307

Valeur approximative des animaux à fourrure exportés par le Nouveau-Brunswick, 2012-2013 et 2013-2014

(classement selon la valeur unitaire des peaux en \$)

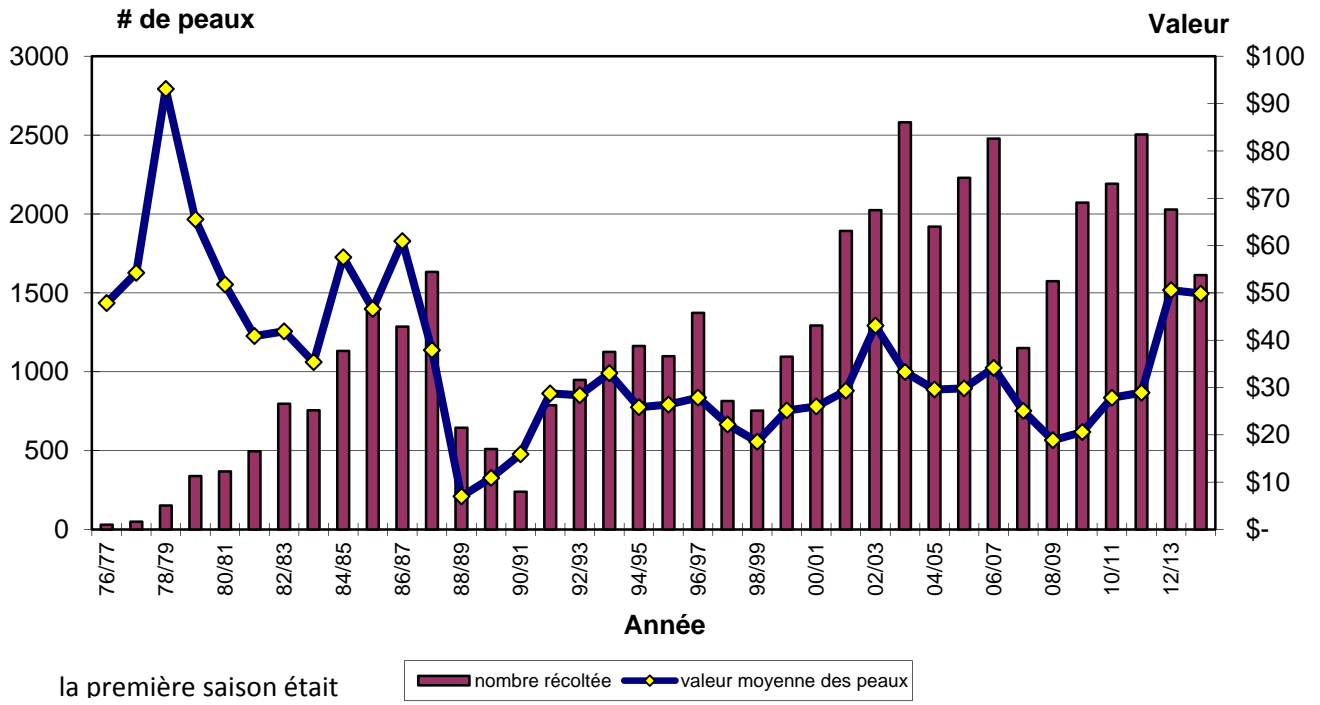
ESPÈCES <small>(classement de l'an dernier selon la valeur unitaire des peaux en \$)</small>	EXPORTATIONS TOTALES DE PEAUX		VALEUR UNITAIRE MOYENNE DES FOURRURES*		VALEUR ESTIMATIVE DES PRISES DE CHAQUE ESPÈCE 2013-2014 <small>(classement selon la valeur totale en \$)</small>
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	
LYNX ROUX (1)	406	313	\$191.19	\$139.74	\$43,737.98 (9)
PÉKAN (2)	616	692	\$151.44	\$108.30	\$74,942.42 (5)
LOUTRE (3)	743	751	\$115.17	\$64.05	\$48,100.48 (8)
RENARD ROUX (5)	1,581	1,213	\$75.82	\$52.98	\$64,268.02 (7)
COYOTE (6)	2,029	1,613	\$50.59	\$49.85	\$80,404.83 (3)
MARTRES (4)	2,687	1,835	\$99.88	\$38.48	\$70,604.92 (6)
CASTOR (7)	12,457	11,983	\$35.46	\$26.66	\$319,462.51 (2)
VISON (8)	1,542	1,543	\$33.60	\$22.33	\$34,454.42 (10)
RATON LAVEUR (9)	3,252	5,141	\$24.70	\$14.94	\$76,808.59 (4)
RAT MUSQUÉ (10)	27,785	29,203	\$12.23	\$11.89	\$347,317.45 (1)
MOUFFETTE (11)	27	43	\$6.33	\$5.40	\$232.07 (12)
BELETTE (12)	1,923	844	\$3.83	\$3.40	\$2,866.78 (11)
ÉUCREUIL (13)	278	271	\$0.49	\$0.59	\$159.94 (13)
TOTAL	55,326	55,445	Valeur totale des prises d'animaux à fourrure 2013-2014 →		\$1,163,360.40

Castoréum vendue au prix de \$2.16 l'once x 10,145 onces = \$21,951.68

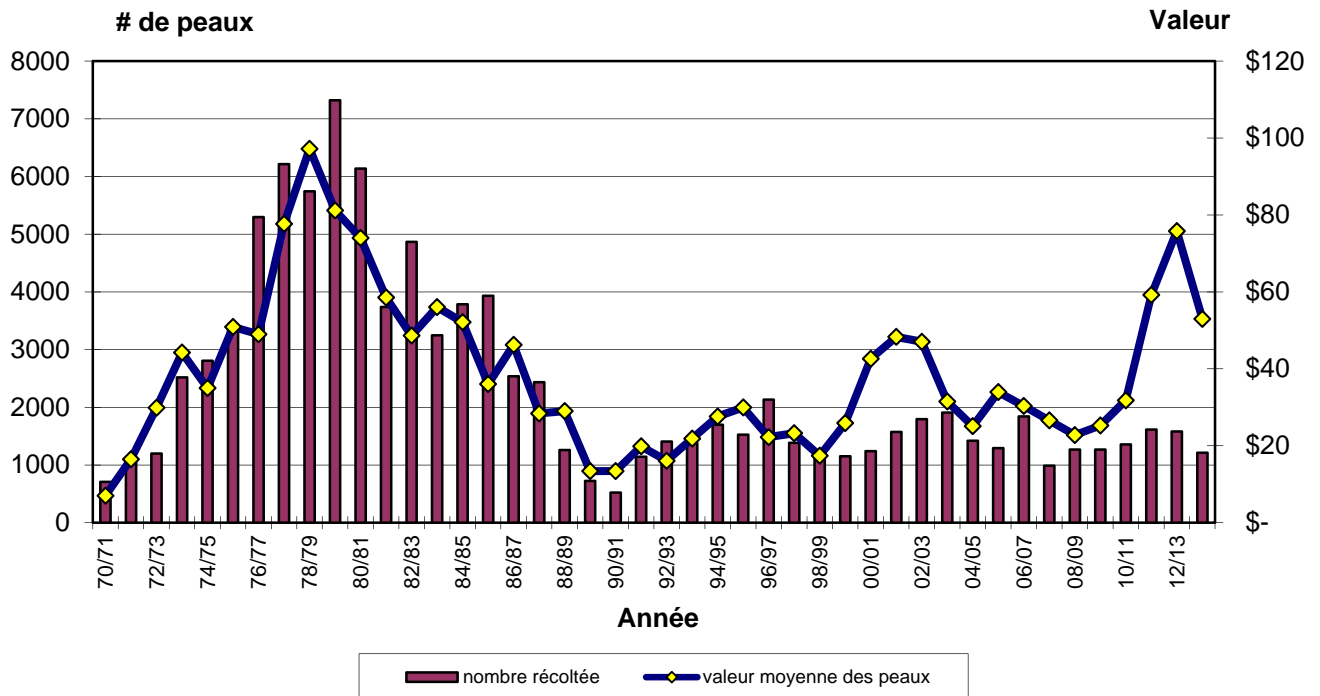
Quoique l'ours noir ne figure pas dans la catégorie des animaux à fourrure, 17 peaux d'ours noir se sont vendues en moyenne \$133.19

* On a déterminé la valeur des fourrures en combinant les chiffres moyens des North American Fur Auctions et des Fur Harvester's Auction Inc.

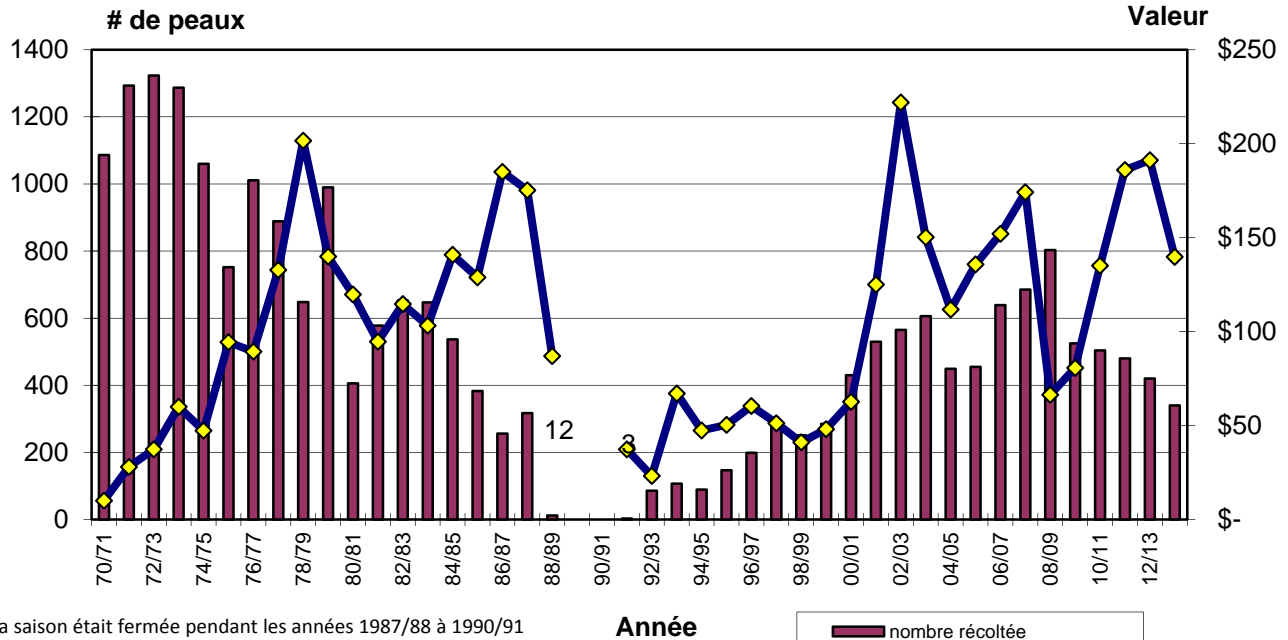
PRISES DE COYOTES ET VALEUR DES PEAUX AU NOUVEAU BRUNSWICK 1976/77 - 2013/14



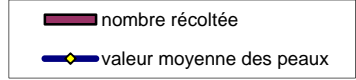
PRISES DE RENARD ROUX ET VALEUR DES PEAUX AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



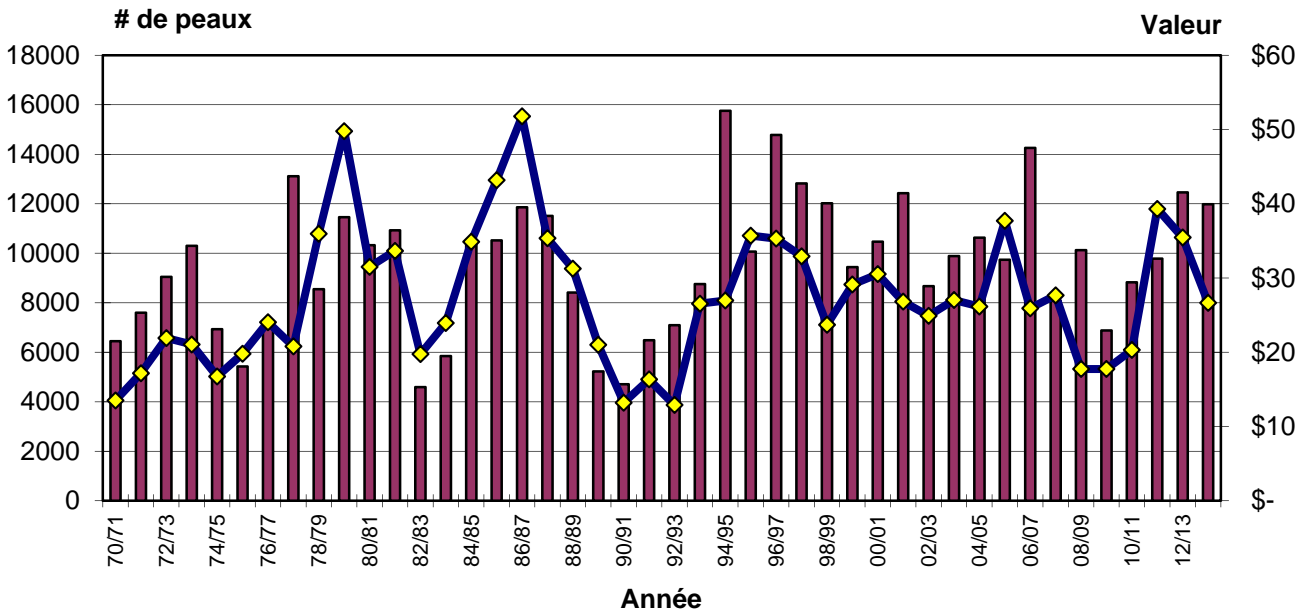
PRISES DE LYNX ROUX ET VALEUR DES PEAUX AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



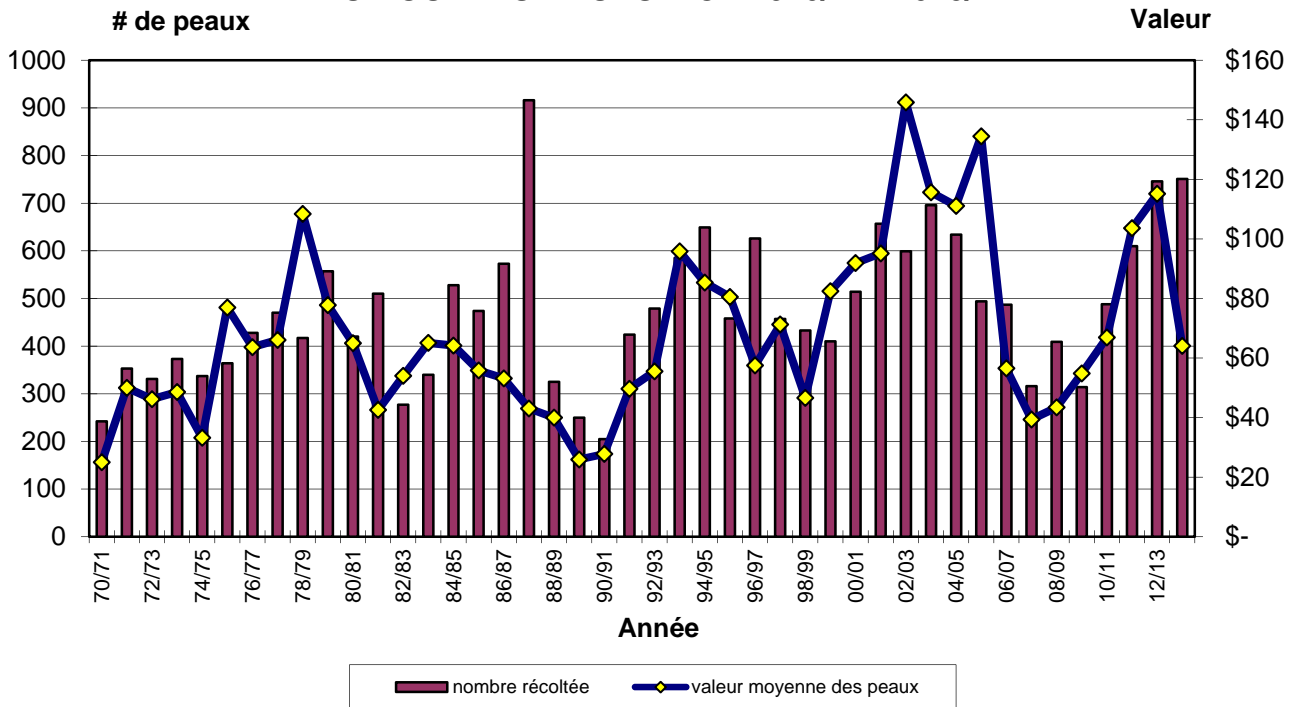
La saison était fermée pendant les années 1987/88 à 1990/91
 1987/88 saison fermée mais on pouvait vendre les prises accidentelles
 Pendant la saison 1988-1989, la prise de 12 animaux a été signalée.
 Pendant la saison 1991-1992, trois animaux ont été exportée
 Quota mise en vigueur en 1996/97



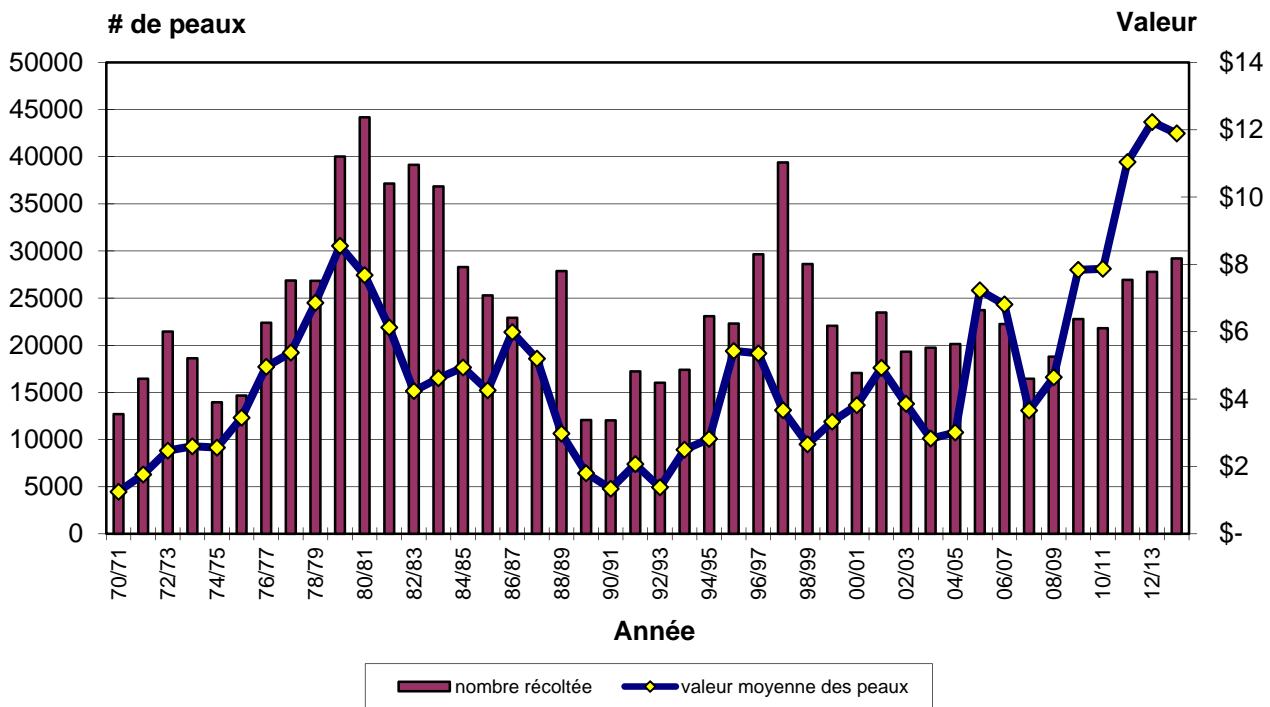
PRISES DE CASTORS ET VALEUR DES PEAUX AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



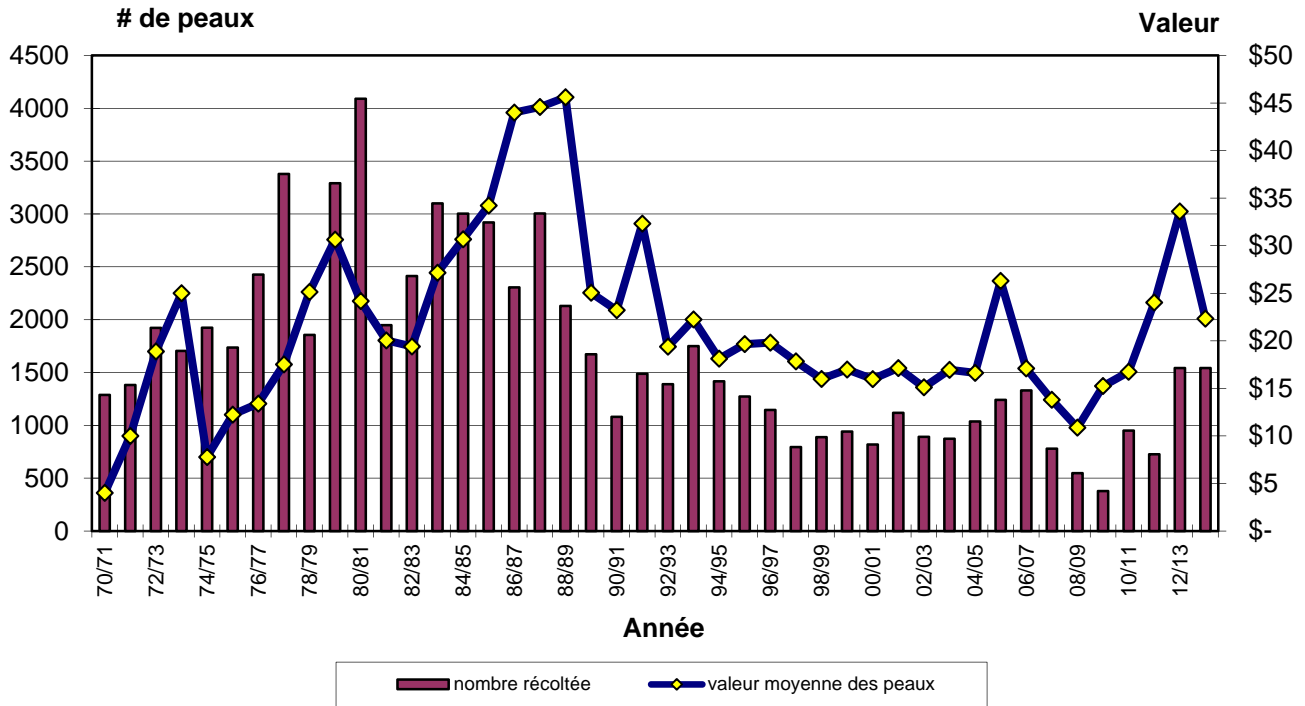
PRISES DE LOUTRES ET VALEUR DES PEaux AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



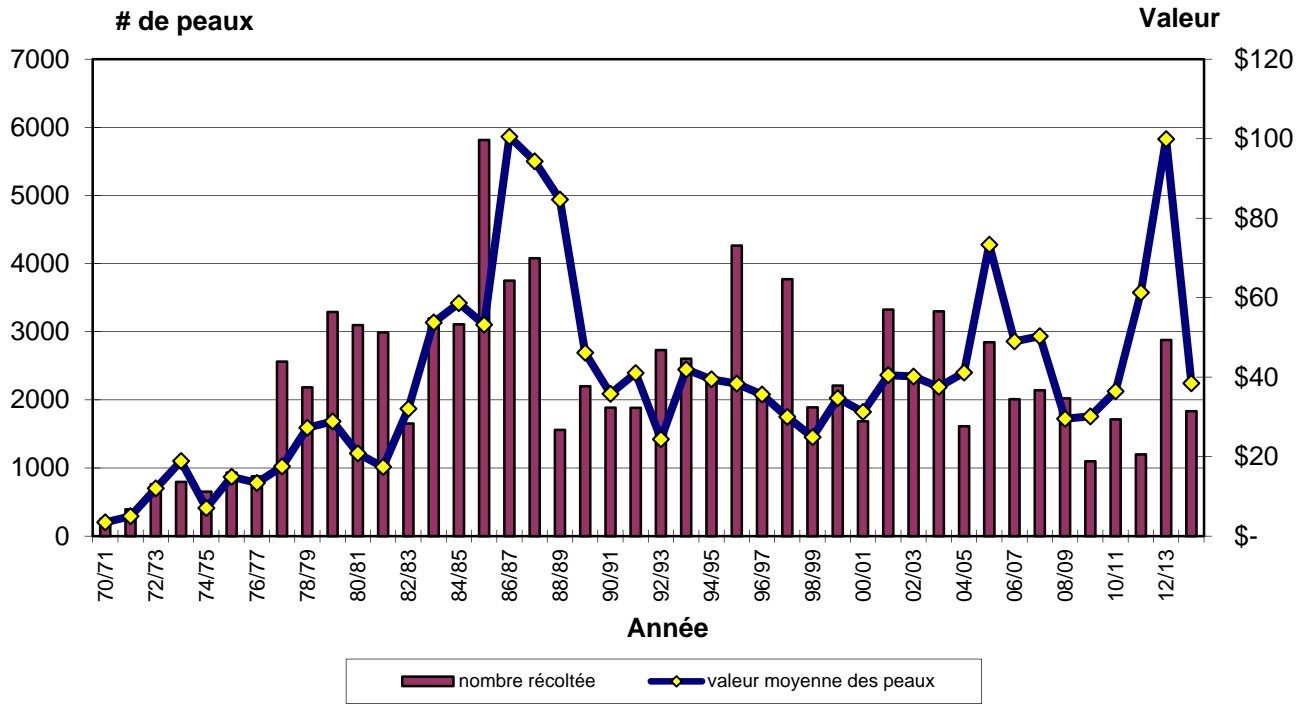
PRISES DE RATS MUSQUÉS ET VALEUR DES PEaux AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



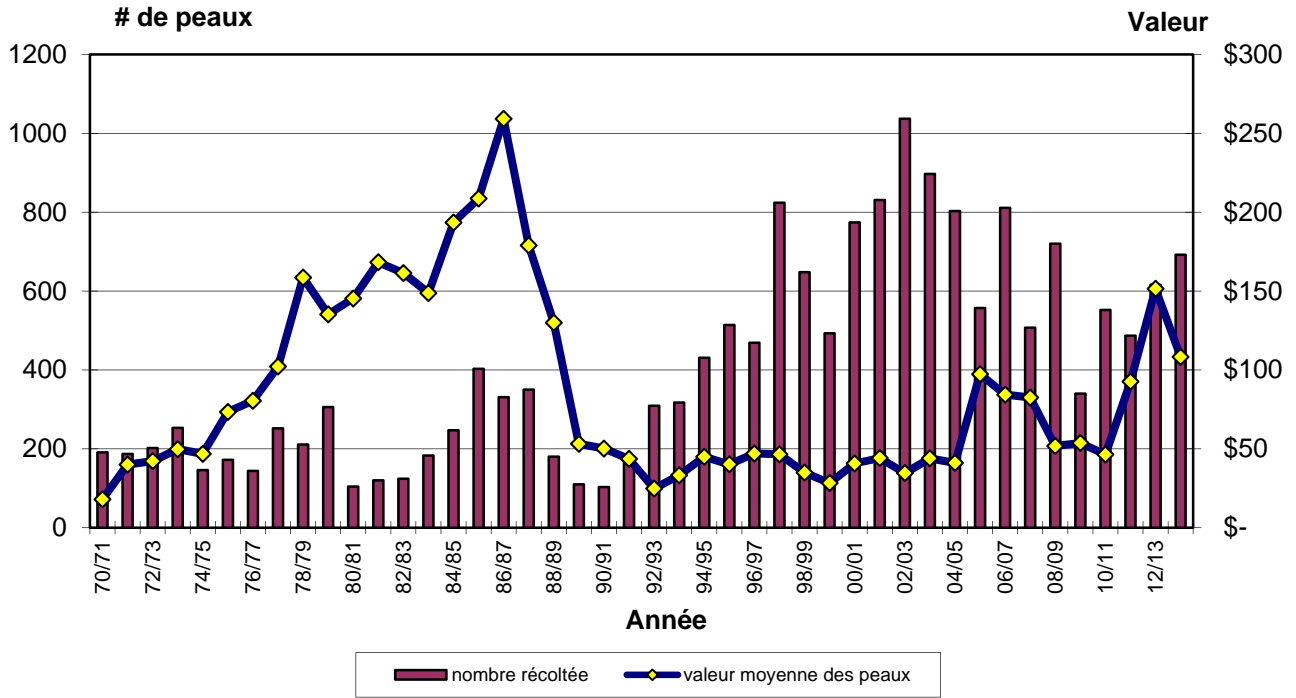
PRISES DE VIONS ET VALEUR DES PEAUX AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



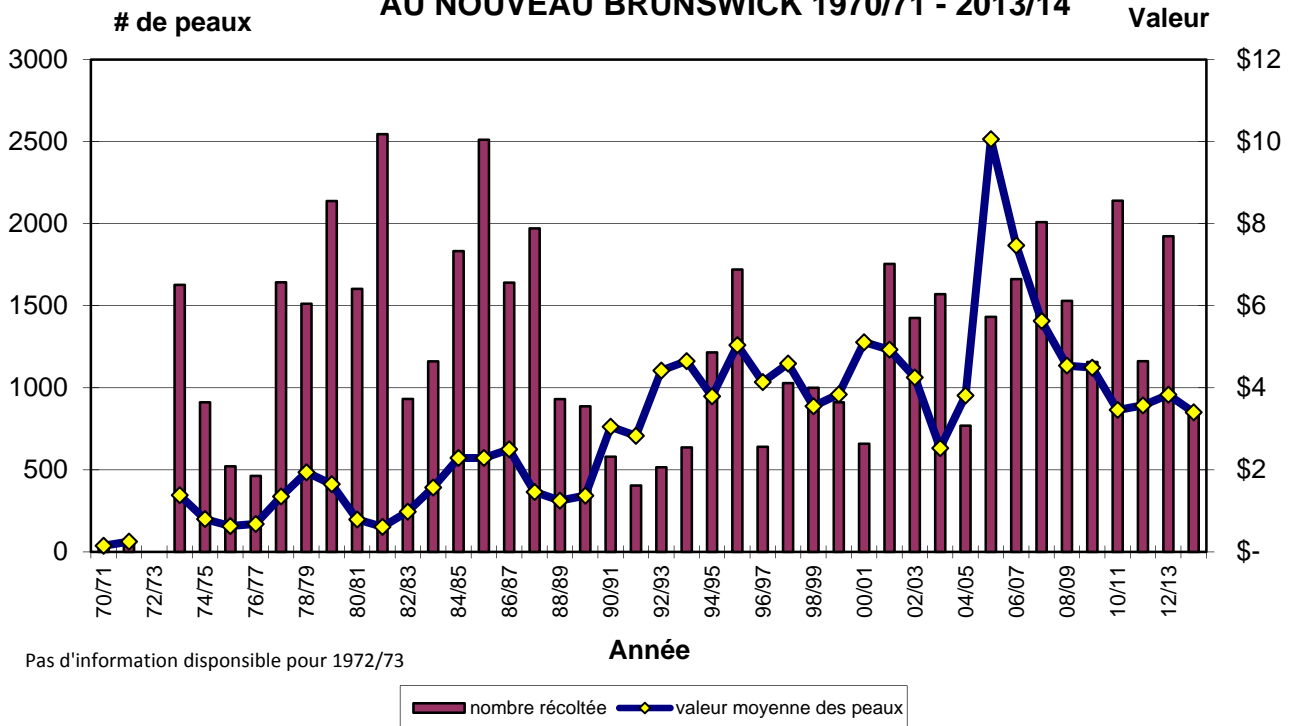
PRISES DE MARTRES ET VALEUR DES PEAUX AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



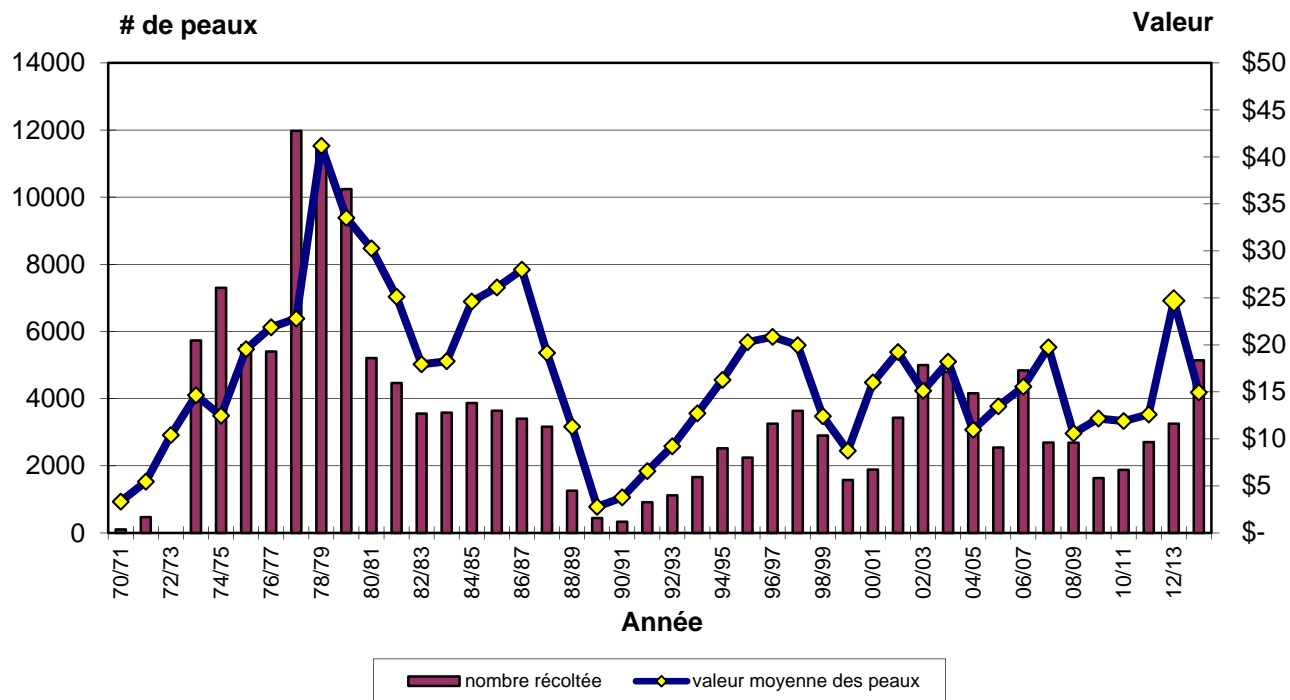
PRISES DE PÉKANS ET VALEUR DES PEaux AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



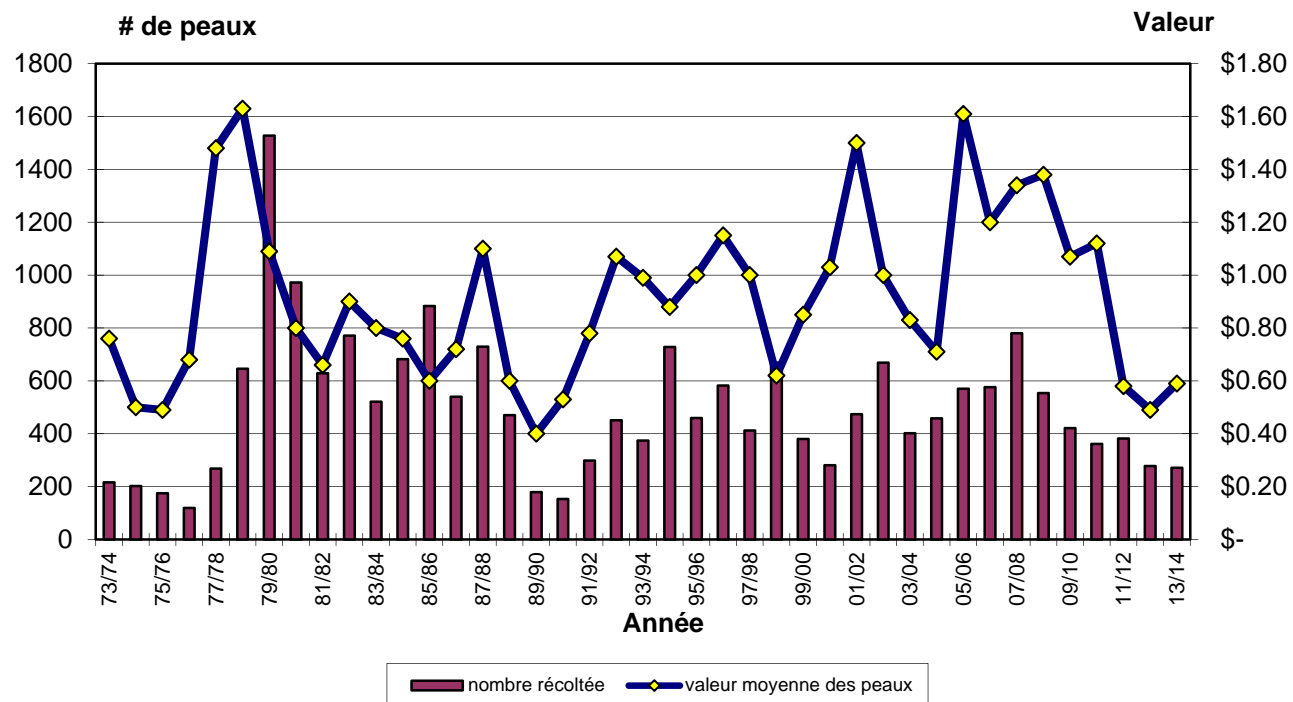
PRISES DE BELETTES ET VALEUR DES PEaux AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



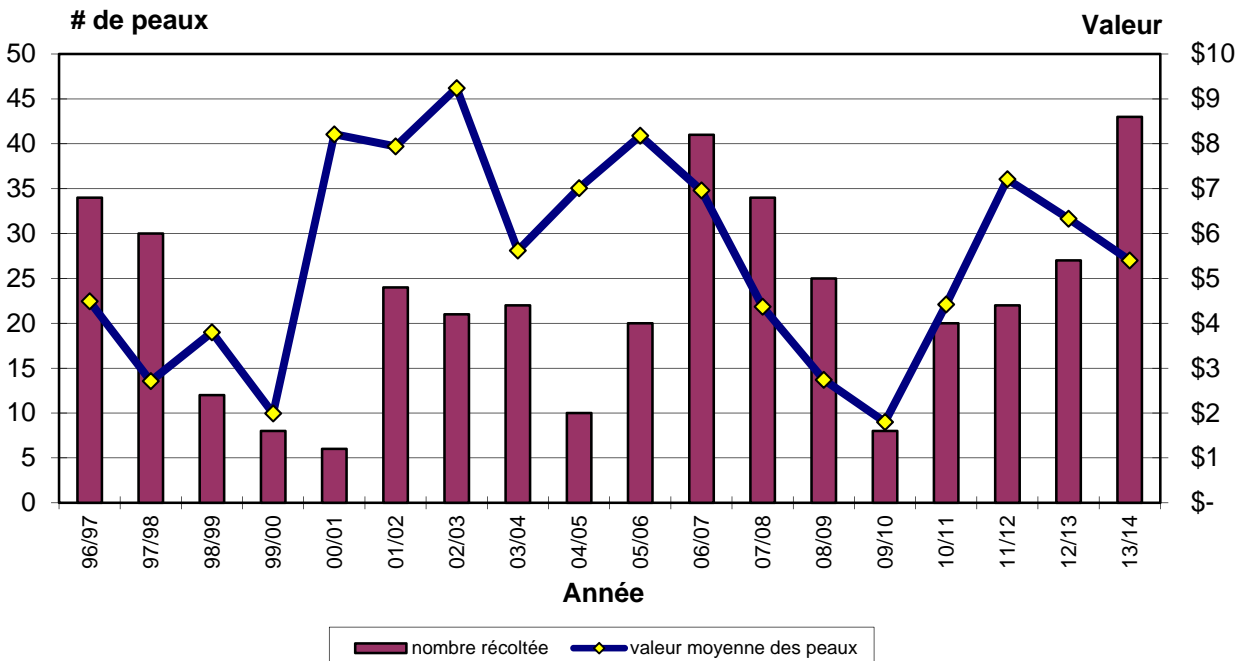
PRISES DE RATONS LAVEURS ET VALEUR DES PEAUX AU NOUVEAU BRUNSWICK 1970/71 - 2013/14



PRISES D'ÉCUREUILS ET VALEUR DES PEAUX AU NOUVEAU BRUNSWICK 1973/74 - 2013/14



PRISES DE MOUFETTE ET VALEUR DES PEAUX AU NOUVEAU BRUNSWICK 1996/97 - 2013/14



Prises de lynx roux, de loutres et de martres par zone d'aménagement pour la faune – 2012-2013 et 2013-2014

ZAF	LOUTRE		MARTRE		LYNX ROUX	
	2013/2014	2012/2013	2013/2014	2012/2013	2013/2014	2012/2013
1	4	7	11	23	X	X
2	14	19	71	157	X	X
3	18	14	82	206	X	X
4	30	17	120	403	X	X
5	47	40	107	143	X	X
6	11	15	74	248	X	X
7	40	80	198	305	X	X
8	41	48	267	289	X	X
9	2	4	12	15	X	X
10	7	22	64	117	13	8
11	13	17	44	124	8	6
12	38	18	163	201	10	13
13	23	23	107	107	18	11
14	17	29	0	0	10	12
15	52	65	5	25	19	15
16	64	69	239	274	33	36
17	32	23	89	77	14	13
18	13	8	1	X	14	24
19	12	6	0	X	12	17
20	99	68	2	X	56	70
21	21	35	1	X	16	26
22	9	11	0	X	28	53
23	22	12	0	X	20	34
24	7	7	0	X	20	24
25	14	9	0	X	17	17
Unk	95	85	175	174	32	42
Total	745	751	1832	2888	340	421

X indique une ZAF fermé pour cette espèce

Résultats de l'enquête sur le piégeage de 2013-2014

Le Ministère désire remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de remplir le questionnaire de l'enquête et le formulaire de rapport sur le piégeage de 2013-2014. Les renseignements fournis nous aideront à gérer les populations d'animaux à fourrure de façon durable. Vous trouverez ci-dessous un résumé des réponses au questionnaire de l'enquête sur le piégeage de 2013-2014.

Au total, 142 questionnaires et formulaires de rapport ont été retournés. De ce nombre, 138 questionnaires avaient été remplis.

Question n° 2 : Dans quelles zones d'aménagement pour la faune exercez-vous vos activités de piégeage?

Selon le questionnaire de l'enquête, 49 % des répondants ont dit pratiquer habituellement des activités de piégeage dans la ZAF 1; 28 % les pratiquaient dans la ZAF 2; 15 %, dans la ZAF 3; et 4 %, dans la ZAF 4. Par ailleurs, 5 % des répondants n'ont pas fourni de réponse. Toutefois, au titre du formulaire de rapport, 65 % ont déclaré s'adonner au piégeage dans la ZAF 1; 26 %, dans la ZAF 2; et 9 %, dans la ZAF 3.

Question n° 3 : Depuis combien d'années pratiquez-vous le piégeage, la prise au collet ou la chasse d'animaux à fourrure?

Question n° 4 : Quel est votre âge?

L'âge moyen des répondants était de 60 ans et ceux-ci pratiquaient le piégeage en moyenne depuis environ 26 à 30 ans.

Question n° 5 : Avez-vous accès au site Web du ministère des Ressources naturelles?

En tout, 63 % des trappeurs ont accès au site Web du ministère des Ressources naturelles.

Question n° 6 : Avez-vous capturé des animaux à fourrure au piège ou au collet ou en avez-vous chassé pendant la saison 2013-2014?

Question n° 8 : Avez-vous pris des animaux à fourrure au piège ou au collet ou en avez-vous chassé pendant la saison 2012-2013?

Quatre-vingt-cinq pour cent des trappeurs ont déclaré avoir pratiqué le piégeage en 2013-2014; le même pourcentage est ressorti en 2012-2013. Cinq pour cent des répondants ont déclaré avoir pratiqué le piégeage en 2013-2014, mais pas en 2012-2013 et 5 % ont dit s'y être adonné en 2012-2013, mais pas en 2013-2014.

Question n° 10 : Combien d'argent avez-vous dépensé pour des activités de piégeage pendant la saison 2013-2014?

Pendant la saison de prise d'animaux à fourrure de 2013-2014, les répondants ont déclaré avoir engagé des dépenses évaluées à 1 066 \$ en moyenne dans les activités de piégeage (matériel, carburant, repas et autres). À ce chapitre, 72 % ont dit avoir dépensé 1 000 \$ ou moins et 3 %, plus de 4 000 \$.

Question n° 11 : Vous a-t-on volé des pièges au cours des deux dernières années?

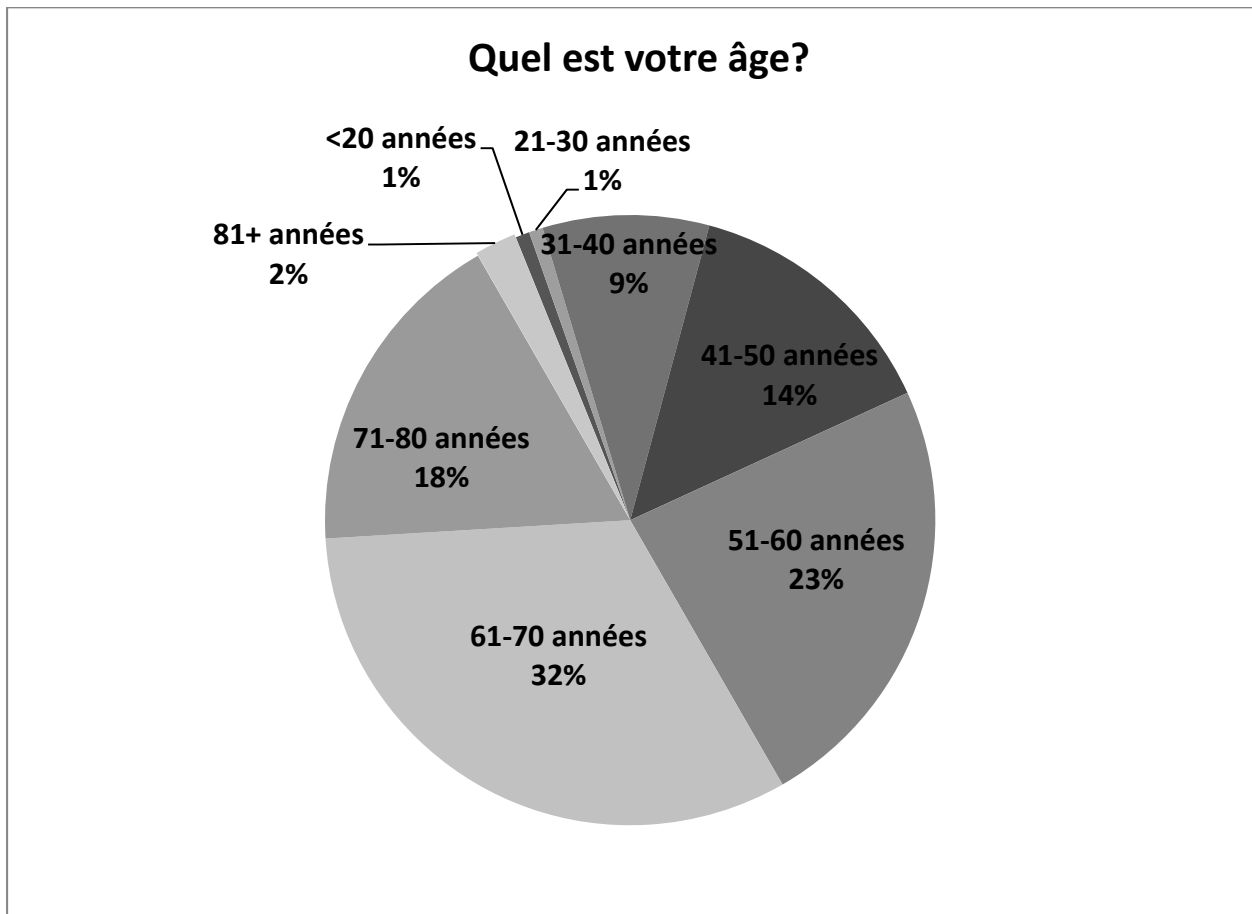
Question n° 12 : Si oui, combien vous ont été volés en 2012-2013 et en 2013-2014?

En tout, 46 % ont précisé que des pièges leur ont été volés au cours des deux dernières saisons de prise d'animaux à fourrure (38 % en 2012-2013, avec une moyenne de quatre pièges volés par trappeur, et 37 % en 2013-2014, avec une moyenne de trois pièges volés par trappeur). En 2012-2013, 53 trappeurs ont signalé qu'un total de 231 pièges leur avaient été volés. En 2013-2014, 51 trappeurs ont signalé qu'un total de 158 pièges leur avaient été volés.

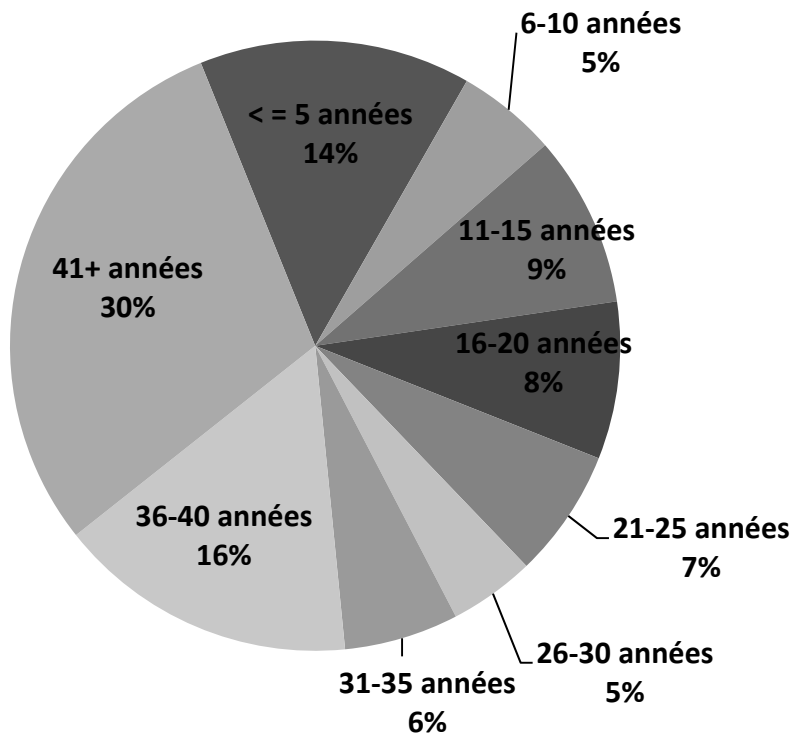
Question n° 13 : Avez-vous des commentaires ou des préoccupations concernant la prise d’animaux à fourrure ou la gestion des animaux à fourrure au Nouveau-Brunswick?

En tout, 62 % des répondants ont formulé un commentaire sur la prise d’animaux à fourrure ou la gestion des animaux à fourrure au Nouveau-Brunswick. Parmi les commentaires reçus, 38 % portaient sur le lynx, dont le tiers des répondants faisait part du signalement de cet animal et le reste manifestait l’intérêt d’avoir une saison de prise du lynx dans la province.

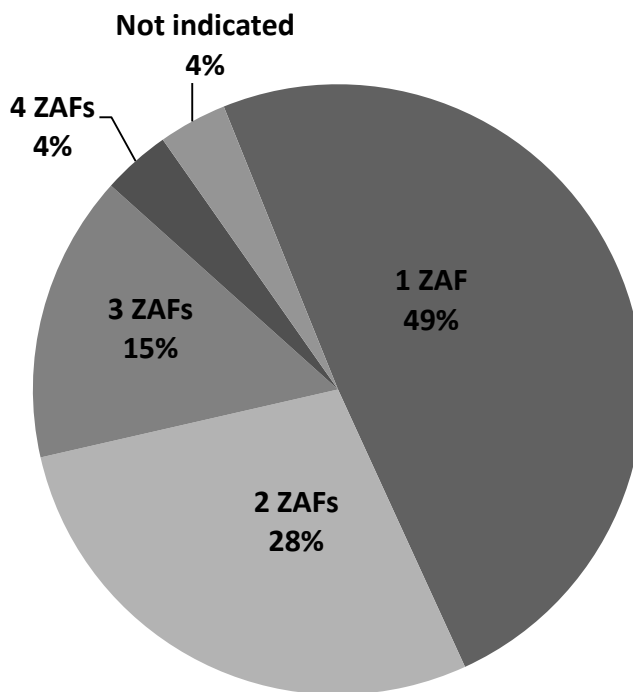
Au deuxième rang des commentaires les plus courants (28 %), on parlait de la martre et du pékan. Les commentaires étaient variés et portaient sur l’habitat et les niveaux de population actuels, l’arrêt de la capture du pékan et de la martre, les saisons de prise qui commencent trop tôt ou trop tard, la prolongation proposée d’une saison, et l’adoption d’un système d’étiquetage.



Depuis combien d'années pratiquez-vous le piégeage, la prise au collet ou la chasse d'animaux à fourrure?

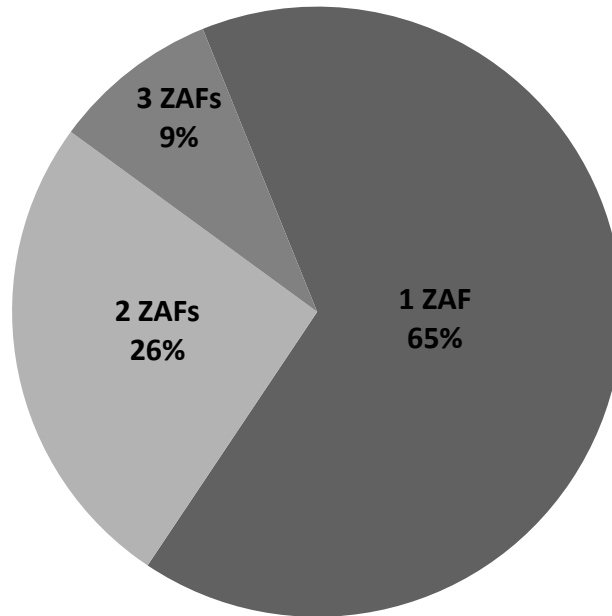


Dans combien de zones d'aménagement pour la faune pratiquez-vous le piégeage? (Selon l'enquête sur le piégeage)

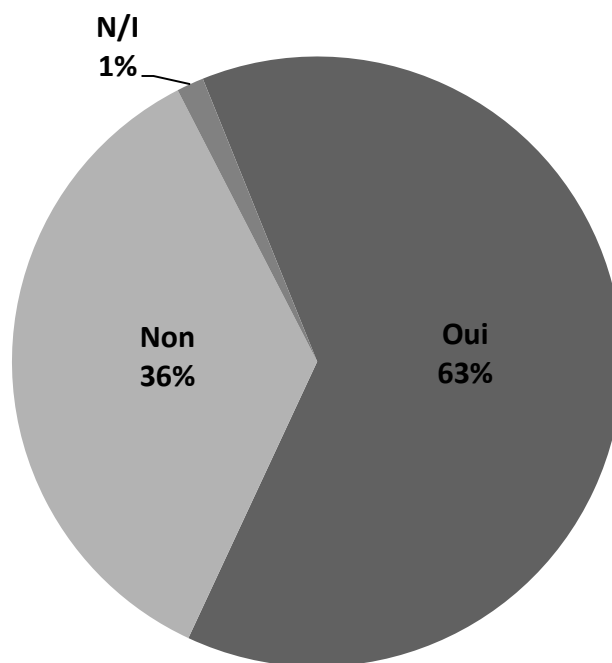


Dans combien de zones d'aménagement pour la faune avez-vous pratiqué le piégeage?

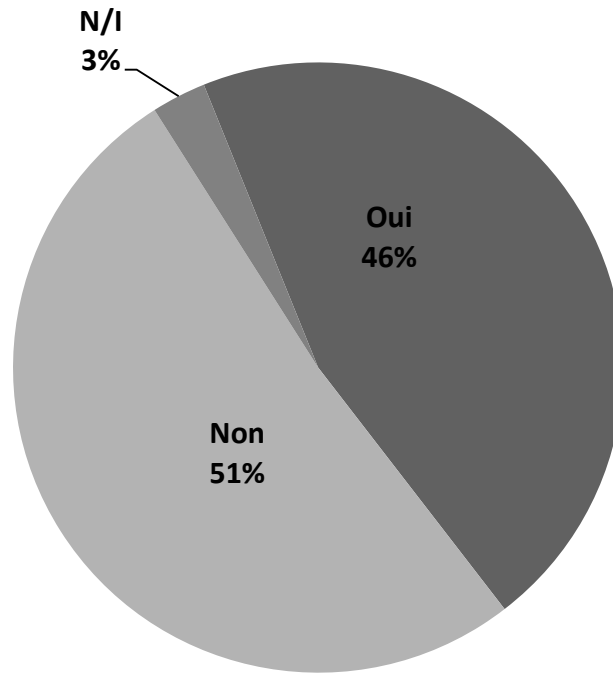
(Selon le formulaire de rapport)



Avez-vous accès au site du Web du ministère des Ressources naturelles?



Vous a-t-on volé des pièges au cours des deux dernières années?



Combien d'argent avez-vous dépensé pour des activités de piégeage pendant la saison 2013-2014?

